

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mercredi 25 juin 2025 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Gaétan Dupras, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Robert Larivière, Violette Leroux, Steeve Lessard, Alexandre Racicot, Marie-Claude Richer et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Catherine Martel et Claude-Émilie Roy

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 32. Le quorum est constaté.

CA-3866-250625

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Mélanie Gallant propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 27 mai, extraordinaire du 10 juin du 22 avril 2025
4. Questions du public
5. Points d'information
 - 5.1 Rapport de la direction générale
 - 5.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 5.4 Correspondance
6. Points de décision
 - 6.1 Taux de remboursement au kilomètre
 - 6.2 Bilan du comité de répartition des ressources, constats et recommandation
 - 6.3 Adoption de la politique pour contrer la violence, l'intimidation et autres problématiques comportementales

- 6.4 Adoption des modifications au Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs et à la politique de gestion contractuelle
- 6.5 Demande d'autorisation d'un tirage – École Notre-Dame
- 7. Comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité des ressources humaines
- 8. Comité de parents
- 9. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 10. Levée de la séance
- 11. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3867-250625

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 27 MAI, EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN DU 22 AVRIL 2025

Mme Marie-Claude Richer propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture des procès-verbaux des séances ordinaire du 27 mai, extraordinaire du 10 juin et de cooptation du 10 juin et Mme Maryse Firth propose qu'ils soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

5. POINTS D'INFORMATION

5.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vranderick et M. Robichaud font une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 27 mai et le 25 juin 2025.

5.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 27 mai dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

5.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement d'un différend sur lequel celui-ci a procédé à une enquête. Le rapport a été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

5.4 Correspondance

Aune correspondance n'est déposée.

6. POINTS DE DÉCISION

CA-3868-250625

6.1 Taux de remboursement au kilomètre

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit réviser annuellement le taux de remboursement au kilomètre tel que mentionné au point 6.1 de la Politique relative aux frais de déplacement, de logement, de subsistance et de représentation;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le taux régulier de remboursement au kilomètre soit augmenté à 64 cents et que l'allocation supplémentaire accordée à l'employé qui se déplace quotidiennement avec son véhicule et qui doit transporter du matériel lourd soit ajustée à 35 cents, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3869-250625

6.2 Bilan du comité de répartition des ressources, constats et recommandation

CONSIDÉRANT QU'un comité de répartition des ressources (CRR) est institué depuis 2016-2017 conformément à la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE le CRR a siégé en 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le document « Bilan des travaux du comité de répartition des ressources, constats et recommandation » est déposé au nom du comité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit se prononcer sur la recommandation contenue dans le document « Bilan des travaux du comité de répartition des ressources, constats et recommandation »;

M. Robert Larivière propose

QUE la recommandation suivante contenue dans le document « Bilan des travaux du comité de répartition des ressources, constats et recommandation » soit adoptée :

Comme prévu à la Loi sur l'instruction publique et à notre Politique relative aux objectifs et principes de la répartition des ressources, le CRR doit se prononcer sur les surplus des établissements. Donc, à la lumière des constats dégagés, des règles en vigueur dans le réseau et de la situation financière de l'organisation, le CRR recommande que les surplus des établissements ne soient pas reportés dans leur budget 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3870-250625

6.3 Adoption de la politique pour contrer la violence, l'intimidation et autres problématiques comportementales

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) désire améliorer le climat de bienveillance, de bien-être et de sécurité des élèves;

CONSIDÉRANT que le CSSVT prend des décisions justes et équitables pour tous les élèves et leurs parents;

CONSIDÉRANT que le CSSVT se doit de respecter les nouveaux encadrements légaux en lien avec la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que le CSSVT a reçu une recommandation du protecteur régional de l'élève sur l'actualisation d'une politique pour contrer la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès d'un sous-comité de travail et du comité consultatif de gestion;

Mme Maryse Firth propose

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte la présente politique pour contrer la violence, l'intimidation et autres problématiques comportementales, et sa procédure, laquelle entrera en vigueur dès son adoption et remplacera les deux politiques actuellement en vigueur au même effet.

Que le directeur des Services du secrétariat général et des communications soit autorisé à apporter toute modification nécessaire à la Politique pour contrer la violence, l'intimidation et autres problématiques comportementales, et ce, dans les cas suivants :

1. Pour corriger toute erreur matérielle, typographique, de concordance ou cléricale qui pourrait y figurer;
2. Pour adapter la politique afin de la rendre conforme aux lois et règlements en vigueur, à la suite de toute modification législative ayant un impact sur l'une ou plusieurs des clauses de la politique. Les modifications ainsi apportées seront notifiées aux parties concernées dans les meilleurs délais et la reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration à la séance suivante selon les procédures établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3871-250625

6.4 Adoption des modifications au Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs et à la politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT que l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique permet de déléguer certaines des fonctions et certains des pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à une direction d'établissement ou de service ou à tout autre membre du personnel cadre;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire évoluer le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs afin de refléter l'évolution de la gouvernance et des pratiques administratives en plus de permettre une réponse agile aux besoins grandissants des établissements et de leurs élèves;

CONSIDÉRANT que l'adoption en décembre 2023 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation* ainsi qu'une modification à la structure administrative du CSSVT amenant la création d'un nouveau service administratif destiné à la performance organisationnelle rend nécessaire la révision du présent règlement afin d'ajuster celui-ci aux dispositions modifiées de la Loi sur l'instruction publique et de la nouvelle structure du CSSVT;

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de procéder à des modifications à la Politique de gestion contractuelle afin d'assurer la cohérence et la concordance des écrits de gestion;

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès du comité de consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le Plan d'engagement vers la réussite du CSSVT, notamment l'utilisation de pratiques de gestion de qualité, qui est un déterminant reconnu ayant un impact sur la réussite des élèves;

Mme Marie-Claude Richer propose

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte les modifications au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs telles que déposées. Le règlement modifié entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption;

Que le présent règlement remplace les Règlements de délégation de fonction et pouvoirs antérieurs;

Que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands adopte les modifications à la Politique de gestion contractuelle, laquelle entre en vigueur le même jour que le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs;

Que la présente politique remplace la Politique de gestion contractuelle antérieure;

Que le directeur des Services du secrétariat général et des communications soit autorisé à apporter toute modification nécessaire au règlement de délégation de fonctions et pouvoirs ou à la Politique de gestion contractuelle, et ce, dans les cas suivants :

1. Pour corriger toute erreur matérielle, typographique, de concordance ou cléricale qui pourrait y figurer;
2. Pour adapter le règlement afin de le rendre conforme aux lois et règlements en vigueur, à la suite de toute modification législative ayant un impact sur l'une ou plusieurs des clauses du règlement. Les modifications ainsi apportées seront notifiées aux parties concernées dans les meilleurs délais et la reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration à la séance suivante selon les procédures établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Demande d'autorisation d'un tirage – École Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) requiert, pour l'émission d'une licence de tirage d'un établissement scolaire, une résolution du conseil d'administration qui autorise un employé du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (école Notre-Dame à Huntingdon) à faire une demande de licence;

CONSIDÉRANT QUE l'école Notre-Dame à Huntingdon souhaite effectuer une campagne de financement dont les profits serviront à la restauration de la cour de l'école;

M. Robert Larivière propose

D'autoriser Mme Claudel Brault, directrice de l'école Notre-Dame à Huntingdon, à procéder à une demande de licence de tirage moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). L'argent, ainsi amassé, servira à la restauration de la cour de l'école.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

7.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

7.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance

8. COMITÉ DE PARENTS

Mme Firth indique que la rencontre du 11 juin a été marquée par l'intervention d'un parent préoccupé par un acte de violence survenu dans l'une des écoles du CSSVT. Monsieur le président, quant à lui, souligne que l'année scolaire, bien que chargée, s'est déroulée dans un climat globalement positif. La collaboration avec les services du CSSVT a été constructive et appréciée par le comité de parents. En revanche, les parents constatent que les campagnes de financement présentent plusieurs défis dans le contexte économique actuel.

9. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3873-250625

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 56, M. Steeve Lessard, propose la levée de la séance. Avant de quitter, M. Dupras souligne l'implication de MM. Lessard, Larivière et Racicot pour lesquels il s'agit de leur dernière rencontre à titre de membre du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS